# FRANCE TEXTES OFFICIELS 2021.2022

## **LICENCES SAISON 2021/2022**























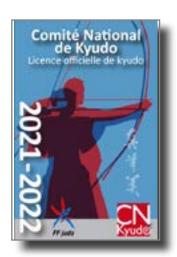












# FRANCE TEXTES OFFICIELS 2021.2022

# **LICENCES POUR LA SAISON 2021/2022** « **LICENCE MODE D'EMPLOI** »

#### **TARIFS**

- licences Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées ceintures de couleur et ceintures noires: 20 euros avec assurance et 18 euros sans l'assurance accidents corporels pour les 4 ans et moins
- licences Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées ceintures de couleur et ceintures noires: 40 euros avec assurance et 38 euros sans l'assurance accidents corporels.
- passeport sportif Judo Jujitsu: 8 euros
- · passeport sportif Kendo et Disciplines Rattachées : 10 euros
- passeport sportif Kyudo: 10 euros

#### LICENCE

#### La licence est valable du 1er septembre au 31 août.

La prise de licence à la F. F. J. D. A. s'effectue par l'intermédiaire des clubs affiliés.

L'établissement de la licence du (de la) Président(e) de l'association déclenche les garanties attachées à l'association par le contrat groupe souscrit par la FFJDA auprès de SMACL Assurances en partenariat avec le CREDIT AGRICOLE Assurances.

Le (la) Président(e) devra donc être licencié(e) en priorité ainsi que son comité directeur.

Si une modification de dirigeants(es) ou d'enseignants(es) du club intervient, il convient d'en avertir immédiatement la FFJDA par une mise à jour du «contrat club» sur le site Internet fédéral. http://www.ffjudo.org/portal/DesktopDefault.aspx

Tous les adhérents de l'association ou de la section affiliée, quel que soit leur âge ou leur fonction, doivent être licenciés à la FFJDA.

La prise de licence s'effectue selon les modalités décrites ci-dessous.

#### **CERTIFICAT MEDICAL**

Textes applicables: Art. L231-2; D231-1-1 à D231-1-4 du code du sport.

#### **POUR LES MINEURS**:

- Une attestation remplace le certificat médical. Celle-ci doit être signée des personnes exerçant l'autorité parentale précisant que chacune des rubriques du questionnaire de santé a donné lieu à une réponse négative ;
- Sauf dans le cas où les réponses ne sont pas toutes négatives, un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois devra être produit. A noter : la mention « compétition » a été supprimée elle sera inscrite par défaut sur les licences de tous les mineurs ;
- Le questionnaire complété n'a pas à être présenté, ni communiqué (secret médical). Il doit être conservé au sein de la sphère familiale.

#### POUR LES MAJEURS

Aucun changement, sauf dans le cadre d'un renouvellement de licence : Lorsqu'une personne majeure n'est pas en mesure d'attester avoir répondu « non » à toutes les rubriques du questionnaire QS Sport, elle est tenue de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique, le cas échéant en compétition, du sport ou de la discipline concernée datant de moins de 6 mois (1 an auparavant).

#### **OBLIGATIONS MÉDICALES**

En application de l'article L.231-2 du code du sport, l'obtention d'une licence d'une fédération sportive est subordonnée à la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an et permettant d'établir l'absence

de contre-indication à la pratique du sport ou, le cas échéant, de la discipline concernée.

Lorsque la licence sollicitée permet la participation aux compétitions organisées par une fédération sportive, le certificat médical atteste l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernés en compétition.

Les modalités de renouvellement de la licence, et notamment la fréquence à laquelle un nouveau certificat est exigé, sont fixées par décret (3 années par décret n° 2016-1157 du 24 août 2016).

#### **DONNÉES PERSONNELLES (RGDP)**

Les données à caractère personnel vous concernant sont indispensables à la gestion de votre licence par la FFJDA. A défaut, votre demande de licence ou renouvellement de licence ne pourra être prise en considération.

Vous autorisez expressément la FFJDA à traiter et conserver par informatique les données vous concernant. La FFJDA vous informe qu'elle est susceptible de vous adresser, en tant que licencié, des informations sur les activités et la vie de la fédération et des disciplines fédérales.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de mise à jour des données vous concernant auprès du service licences de la FFJDA licences@ ffjudo.com, auprès de votre club via l'espace club ou directement via votre espace licencié.

Le licencié précisera s'il souhaite recevoir par la FFJDA, des informations ou des offres notamment commerciales de partenaires économiques de la FFJDA (vos données personnelles

ne seront pas transmises à ces partenaires) : OUI /NON

#### LA PRISE DE LICENCE

La souscription d'une licence à la FFJDA est entièrement dématérialisée et doit être effectuée par le licencié en ligne www.ffjudo.com

- Espace licencié , Application mobile ou envoi du formulaire par le club au licencié (nouvelle gestion de saisie des licences) et validée par le club.

Nous vous rappelons que la prise de licence à une fédération sportive est un acte juridique et doit être traitée avec rigueur.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de bien vouloir suivre scrupuleusement les procédures de licences

#### **GAIN DE TEMPS ET FIABILITÉ**

- « Licence mode d'emploi »
- 1) Prise de licence en ligne par le licencié : un gain de temps pour le club

La souscription de la licence est une démarche qui doit être effectuée à titre individuelle

- Espace licencié
- Application mobile
- Envoi du formulaire par le club au licencié (nouvelle gestion de saisie des licences)

#### pour un renouvellement

Espace licencié, application mobile ou envoi du formulaire par le club au licencié (nouvelle gestion de saisie des licences ).



## FRANCE TEXTES OFFICIELS 2021.2022

En effet, la prise de licence en ligne garantit l'information de la personne qui souscrit la licence sur les garanties de l'assurance fédérale et sur son intérêt à souscrire des garanties complémentaires.

La demande est stockée automatiquement dans le panier du club qui de¬vra valider et régler la licence à la fédération. Cette procédure représente donc une sécurité juridique pour le club et un gain de temps puisque le club ne fait plus remplir de formulaire papier à l'adhérent.

Le licencié remet ensuite à son club son dossier afin de valider son ins-cription, comprenant :

le certificat médical ou l'attestation QS Sport,

le règlement de la licence,

le règlement de la cotisation club.

Une fois sa licence validée par le club, le licencié recevra un mail pour l'informer que sa licence et son attestation sont disponibles

#### 2) Validation de la prise de licence par le club

Les demandes de licences effectuées en ligne par les adhérents du club, pour une nouvelle licence ou un renouvellement, sont stockées dans l'espace Extranet du club dans un « panier » virtuel.

Le club peut alors accepter ou refuser une demande de licence.

Le club peut également dans l'espace extranet envoyer le formulaire de licence ou saisir la demande pour une première adhésion ou un renouvellement (à partir de la liste des licenciés de la saison précédente).

C'est uniquement dans le cas où la saisie est effectuée par le club que le formulaire de demande de licence devra être imprimé, signé par le licencié et conservé par le club afin de se garantir quant à l'obligation d'information

Le club procède ensuite au règlement des licences enregistrées dans son panier par prélèvement ou carte bancaire (Paybox).

Un bordereau de paiement est généré

(\*) Envoi des timbres de licence aux clubs (classés par ordre alphabétique) ; le club devra remettre les timbres reçus à ses licenciés

### (\*) Attention à bien vérifier l'adresse du correspondant du club Remarques

La colonne marquée DOJO (salle d'entraînement) « A-B-C » permet d'identifier si votre club possède plusieurs salles d'entraînement et le lieu de pratique.

Il convient de sélectionner la lettre correspondante :

DOJO A - DOJO PRINCIPAL

DOJO B - 2e DOJO annexe

DOJO C - 3e DOJO annexe

A défaut, la licence est enregistrée dans le dojo « A »

#### Si le dojo n'est pas déclaré, veillez à renseigner le contrat club EXTRANET www.ffjudo.com

Cette information nous permettra de trier par dojo les listings des licenciés et de faciliter les formalités de renouvellement.

#### **PASSEPORT SPORTIF**

Le « passeport sportif » de la FFJDA est obligatoire car il constitue LA PREUVE OFFICIELLE DU GRADE DU LICENCIÉ :

- -il facilite toutes les formalités administratives : résultats de compétitions, dates d'accession aux différents échelons du corps des arbitres, qualité de dirigeant, éventuellement date de changement d'association, de ligue, etc.
- il est exigé à chaque compétition et passage de grade,
- il doit être validé chaque année par le timbre détachable (à retirer auprès du club) qui doit être obligatoirement collé à l'emplacement réservé à cet effet,
- il est obtenu auprès de la ligue d'appartenance.

#### Sauf

- pour le kendo et les DR auprès du CNKDR
- et pour le Kyudo auprès du CNKyudo

Les homologations des grades sur le passeport se font auprès de la ligue. Le passeport est valable huit ans et sa validité court jusqu'à la fin de la saison entamée.

#### UN PASSEPORT JEUNE (TOUJOURS D'ACTUALITE)

Il a été créé pour les judoka de moins de 15 ans. Il se présente comme un document officialisant toute son activité de judoka (compétitions, stages, etc.) comme un carnet de grades et un mémento judo.

C'est un lien efficace et utile entre l'élève, le club et les parents. Le jeune y trouvera tous ses programmes ceinture par ceinture jusqu'à la ceinture marron incluse. Il y collera son timbre passeport de la saison sportive en cours.

## **CONTRAT CLUB - AFFILIATION DEMATERIALISEE**

#### 1 >> Formuler votre demande d'affiliation en LIGNE

https://dev.licences-ffjudo.com/demandeAffiliation/formulaireAffiliationSuite.aspx

Veiller à renseigner TOUS les champs et à joindre impérativement les documents demandés en PDF : STATUTS + RECEPISSE DE PREFECTURE + DIPLOME DE L ENSEIGNANT

Un Email automatique informe la FFJDA de la demande d'affiliation.

Un Email automatique est envoyé au demandeur avec son NUMERO DE DOSSIER.

Un Email automatique est envoyé au COMITE DEPARTEMENTAL pour avis à donner sur la création du club (ou de la section).

#### 2 >> Vérification de la demande d'affiliation

Le Service Juridique vérifiera l'intégralité de la demande d'affiliation, ainsi que les documents téléchargés :

#### a) si la demande est correcte :

La validation de la Secrétaire Générale est obligatoire, elle est la seule habilitée à autoriser la création d'un club ou d'une section.

Cette création dûment validée par la Secrétaire Générale, génèrera le NUMERO D AFFILIATION ainsi que les codes d'accès à l'ESPACE CLUB pour la saisie des licences (envoi par Email au Président du club)

#### b) si la demande est incorrecte ou incomplète :

Un Email sera envoyé au correspondant déclaré pour mise en conformité.

